



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 novembre 2019

n° 165-19 C

Objet : RS - Adoption du règlement intérieur de Grand Chambéry

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisseraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune

Emmanuelle Andrevon

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Julien Donzel

Chambéry

Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Anne Routin

La Ravoire

Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Françoise Bovier-Lapierre à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Sylvie Koska - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Delphine Julien à Patrick Roulet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Lionel Mithieux à Suzanne Boucher - de Josette Rémy à Julien Donzel - de Isabelle Rousseau à Jean-Claude Davoine - de Sylvie Vuillermet à Christiane Boisselon

conseillers excusés : 12

Philippe Bard - Jean-Luc Berthelay - François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 novembre 2019

délibération n° 165-19 C

objet **RS - Adoption du règlement intérieur de Grand Chambéry**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, indique que le règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Il s'applique à tous les agents employés par la collectivité, quels que soient leur statut (titulaire, non titulaire, agent de droit privé), leur position (détachement, mise à disposition...), leur temps de travail (temps complet, non complet ou temps partiel), la date et la durée de leur recrutement (agents saisonniers ou occasionnels). Il concerne l'ensemble des locaux et lieux de travail de la collectivité.

Ce règlement intérieur a été élaboré après plusieurs réunions avec les représentants du personnel et a fait l'objet d'un avis favorable du CHSCT (partie santé sécurité) et du comité technique.

Le règlement intérieur, articulé autour de cinq thèmes, est organisé sous forme de fiches afin d'en faciliter la mise à jour. Il est complété par plusieurs annexes :

- des règlements spécifiques préexistants,
- les règles de déontologie,
- les règles et recours relatifs à la déontologie et à la protection des données,
- les règles d'utilisation du système d'information.

Dès son entrée en vigueur, chaque agent de la collectivité se verra remettre un exemplaire du présent règlement :

- soit en version dématérialisée, consultable sur le réseau et sur le site intranet de la collectivité,
- soit en version papier pour les agents ne disposant pas de poste informatique.

Chaque nouvel arrivant en sera destinataire et devra en prendre connaissance.

Il sera en tout état de cause affiché à une place convenable et accessible dans les lieux où le travail est effectué. Des exemplaires papiers seront consultables dans les services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 2005 relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du CHSCT du 5 juin 2018,

Vu l'avis du comité technique des 5 février et 1^{er} octobre 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : adopte le règlement intérieur de Grand Chambéry et ses annexes,

Article 2 : précise que ce règlement entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2019.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 165-19 C

Objet de l'acte :	RS - Adoption du règlement intérieur de Grand Chambéry
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 6 - Autres
Date de l'acte :	14 novembre 2019
Annexe(s) :	Annexes, Dispositions relatives à la santé et la sécurité, Dispositions relatives à l'accès et l'usage des locaux, du matériel et des véhicules, Dispositions relatives à l'organisation du travail, Dispositions relatives aux droits et obligations des agents, Préambule, sommaire

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22690H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22690H1

Date de transmission en Préfecture :	26 novembre 2019
Date de réception en Préfecture :	26 novembre 2019
Période d'affichage :	du au